

Nos compétences

Depuis 2010, le territoire de France métropolitaine est divisé en 4 façades maritimes (Manche Est – Mer du Nord, Nord Atlantique – Manche Ouest, Sud Atlantique, Méditerranée), chacune compétente dans son domaine géographique respectif, et disposant chacune de son propre service en charge des phares et balises (SPB en Méditerranée).

Chaque service des phares et balises dispose ensuite d'implantations locales (7 centres opérationnels de balisage ou COB en Méditerranée), suivant les caractéristiques du linéaire côtier dont il a la responsabilité.

Au sein des COBs du SPB Méditerranée, divers métiers permettent l'exécution du maintien en condition opérationnelle des aides à la navigation maritime (ANM).

Un premier point pour évoquer un mythe : si le métier de **gardien de phare** n'existe plus en tant que tel, certains sites isolés du service restent encore occupés par des agents techniques remplissant des fonctions opérationnelles dans le périmètre d'intervention du COB de rattachement.

Les agents techniques des COBs peuvent exercer divers types d'interventions grâce à la polyvalence de leurs compétences. Le fonctionnement optimal de la partie active des ANM (signaux lumineux ou radio électriques, panneaux solaires, batterie...) nécessite des compétences en **électricité** et en **électronique**.

La réalisation de structures métalliques en atelier, depuis une course de grand phare aux dimensionnement des bouées à flotteur immergé (BFI) particulièrement utilisée sur le littoral méditerranéen relève de la **chaudronnerie**.

L'entretien et la consolidation des ANM, depuis la conception de corps morts visant à être immergés jusqu'à l'entretien des amers de feu ou des phares significatifs est du domaine de la **maçonnerie**, de la **menuiserie** et de la **peinture**.

Le fonctionnement de l'approvisionnement énergétique des ANM ainsi que l'entretien des véhicules du service nécessite des compétences de **mécanicien**.

Les commandes d'approvisionnement en matériels et équipements et le suivi des stocks peut amener les agents à officier comme **magasiniers**.

Enfin les **marins** dépendent de l'armement des phares et balises, dont le siège se situe à Quimper. Leur rôle consiste à assurer l'acheminement des agents et matériels du service sur les sites maritimes et à réaliser certains travaux (pose de bouées par exemple).

Nous contacter

DIRECTION SPB

16 rue Antoine Zattara CS 70248
13331 Marseille cedex 3
04.86.94.67.00
spb.dirm-med@mer.gouv.fr

Centre opérationnel de balisage SÈTE

Quai d'Alger prolongé
BP 10045 / 34201 Sète Cedex
04.13.94.89.00 / cob-sete@mer.gouv.fr

Centre opérationnel de balisage MARSEILLE

Poste 123 Digue du large 13002 Marseille
04.13.94.89.40 / cob-marseille@mer.gouv.fr

Centre opérationnel de balisage TOULON

244 av. de l'Infanterie de Marine CS 31209 83070
Toulon Cedex
04.94.46.82.67 / cob-toulon@mer.gouv.fr

Centre opérationnel de balisage CANNES

Quai Max Laubeuf 06400 Cannes
04.92.98.93.15 / cob-cannes@mer.gouv.fr

Centre opérationnel de balisage AJACCIO

15bis Bd Sampiero 20000 Ajaccio
04.86.94.67.63 / cob-ajaccio@mer.gouv.fr

Centre opérationnel de balisage BONIFACIO

"Phares et Balises" 20169 Bonifacio
04.13.94.89.71 / cob-bonifacio@mer.gouv.fr

Centre opérationnel de balisage BASTIA

T11 Lieu-dit Campu Vallone 20620 Biguglia
04.95.58.91.20 / cob-bastia@mer.gouv.fr

www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr



SERVICE DES PHARES ET BALISES
Méditerranée

septembre 2026

Le contexte

La signalisation maritime est un élément majeur et indissociable du concept global de sécurité maritime permettant à tous les navigateurs de se positionner et d'éviter les dangers.

Les trois missions essentielles découlant de l'engagement de la France au titre de la convention Safety of Life at Sea (SOLAS) sont :

- fournir un système d'aides à la navigation maritime (ANM) adapté aux risques et au trafic,
- s'assurer de la conformité des ANM aux directives et aux recommandations internationales,
- prendre les dispositions nécessaires pour fournir à toutes les parties prenantes les renseignements relatifs à l'état des aides (information nautique).



En matière de développement durable, la signalisation maritime constitue également le moyen primaire de prévention des pollutions accidentelles en mer. Enfin, elle est un support indispensable au développement économique lié au transport de marchandises par voie maritime et aux activités de pêche et de plaisance.

Le Service phares et balises Méditerranée en chiffres

Une soixantaine d'agents assurent la gestion des aides à la navigation sur **2000 km de linéaire côtier dans 9 départements** répartis sur **3 régions**.

Nombre d'aides à la navigation maritime : **1178**

Organisation et moyens :

1 bureau d'appui administratif et financier (BAAF)
1 bureau du pilotage et du support technique (BPST)
7 centres opérationnels de balisage (Sète, Marseille, Toulon, Bastia, Ajaccio, Cannes, Bonifacio)
1 centre de stockage Polmar-Terre (Port de Bouc)

2 baliseurs : Provence et BC Corse
2 bateaux de travaux : Saint Clair 7 et Esquillade
3 vedettes : Arnette, Iles Lavezzi et Île de la Giraglia.



Nos missions

→ Maintenance et modernisation des aides à la navigation maritime (ANM)

- Interventions techniques de maintien en conditions opérationnelles
- Modernisation des ANM, puis réalisation ou pilotage des travaux



→ Information nautique relative à l'état des aides à la navigation maritime

- Transmission 24h/24 à la préfecture maritime des modifications intervenues sur les ANM (créations, modifications, pannes) pour production des avis aux navigateurs et information du SHOM
- Détection des pannes via un système de télécontrôle pour les ANM les plus sensibles

→ Gestion du patrimoine des Phares et Balises

Conservation, promotion et valorisation du patrimoine des phares et balises en partenariat avec les collectivités locales, les associations, le conservatoire national du littoral

→ Gestion des stocks de matériel POLMAR Terre